

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Sixième session
Genève, 15 – 19 octobre 2018

RÉVISION DE LA NORME ST.27 DE L'OMPI

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. À sa cinquième session tenue du 29 mai au 2 juin 2017, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a adopté la norme ST.27 de l'OMPI intitulée "Recommandation pour l'échange de données sur la situation juridique des brevets". Le CWS a également approuvé l'avertissement ci-après à inclure dans la norme ST.27 : "Les événements détaillés figurant dans la présente norme sont provisoires et seront réexaminés et évalués par les offices de propriété industrielle sur une année. Sur la base du résultat de ce réexamen et de cette évaluation, une proposition finale quant aux événements détaillés à inclure dans la présente norme sera soumise au CWS pour approbation à sa sixième session. Les offices de propriété industrielle peuvent s'ils le souhaitent échanger des données sur la situation juridique sur la base des catégories et des événements principaux uniquement" (voir les paragraphes 50 et 51 du document CWS/5/22.)
2. Le CWS a révisé la description de la tâche n° 47 comme suit : "Élaborer une proposition finale concernant les événements détaillés ainsi qu'un document d'orientation pour les données sur la situation juridique des brevets; élaborer une recommandation relative à l'échange de données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels par les offices de propriété industrielle" (voir le paragraphe 55 du document CWS/5/22).

PROPOSITION DE REVISION DE LA NORME ST.27

3. Dans le cadre de la tâche n° 47, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a établi une proposition relative à la révision de la norme ST.27, eu égard en particulier à la mise à jour de la liste des événements détaillés et à l'adjonction d'une nouvelle annexe V intitulée "Document d'orientation".

Résumé des modifications qu'il est proposé d'apporter à la norme ST.27

4. Les propositions de modification de la norme ST.27 de l'OMPI concernent l'actualisation du schéma général de traitement des brevets et des CCP et les corrections et précisions proposées dans la partie principale de la norme ST.27; les changements apportés aux événements principaux et aux événements détaillés, y compris la liste des événements et leur intitulé ou description figurant à l'annexe I de la norme ST.27; ainsi que la modification de l'annexe II de la norme ST.27 intitulée "Données supplémentaires relatives aux événements". Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la norme ST.27 figurent à l'annexe I du présent document.

5. Compte tenu des informations concernant le réexamen et l'évaluation des événements détaillés fournies par les offices de propriété industrielle, il a été proposé d'apporter certaines modifications à la liste des événements. Ces modifications concernent notamment l'adjonction de nouveaux événements détaillés, ainsi que la modification du titre et de la description des événements existants. Par exemple, la description de la catégorie M. Maintien du droit de propriété industrielle et de l'événement principal "M10. Droit de propriété industrielle maintenu" a été actualisée de manière à couvrir expressément les renouvellements totaux ou partiels. Des événements détaillés supplémentaires ont été ajoutés, par exemple "M15. Droit de propriété intellectuelle maintenu dans son intégralité ou sous une forme modifiée à la suite d'un renouvellement total ou partiel", et "U14. Taxe de désignation non acquittée", en vue de décrire les pratiques des offices en matière de traitement qui n'avaient pas été prises en considération dans les événements existants. Enfin, dans un souci de clarté, des modifications ont été apportées à l'intitulé ou à la description de certains événements détaillés existants : par exemple, la description de "D14. Rapport de recherche publié" a été modifiée de manière à établir une distinction claire entre "diffusion" et "publication" (la diffusion concerne une communication destinée au déposant, tandis que la publication se rapporte à une communication publique).

6. Le schéma général de traitement des brevets et des CCP a également été actualisé avec l'adjonction d'une flèche récursive à l'étape "Délivrance", correspondant à l'événement principal "M10. Droit de propriété industrielle maintenu", afin de tenir compte du cas dans lequel un droit de propriété intellectuelle est maintenu, par exemple à la suite du paiement d'une taxe de maintien en vigueur annuelle.

7. En ce qui concerne les données supplémentaires relatives aux événements faisant l'objet de l'annexe II de la norme ST.27, des modifications ont été apportées aux données supplémentaires pour certaines catégories.

8. Même si l'équipe d'experts propose d'apporter des modifications à la liste des événements définis à l'annexe I de la norme ST.27, il considère que les événements détaillés figurant à l'annexe I devraient être réexaminés et évalués de façon plus approfondie compte tenu de la complexité découlant de la diversité des pratiques des offices de propriété industrielle; par exemple, le niveau de détail des événements détaillés, en particulier dans la catégorie S – Informations concernant les licences. En conséquence, l'équipe d'experts souhaite bénéficier d'un délai supplémentaire pour établir une liste définitive des événements détaillés et demande également au CWS d'encourager les offices de propriété industrielle à participer aux discussions.

Nouvelle annexe V : Document d'orientation

9. L'équipe d'experts a présenté une proposition relative à l'élaboration d'un document d'orientation qui ferait l'objet de l'annexe V de la norme ST.27 de l'OMPI. La nouvelle annexe V qu'il est proposé d'ajouter à la norme ST.27 fait l'objet de l'annexe I du présent document.

10. Le document d'orientation proposé contient des exemples d'éventuels historiques d'événements sur la base des tables de correspondance fournies par les offices des membres de l'équipe d'experts, de façon à donner aux offices de propriété industrielle des orientations quant à la manière de faire correspondre leurs événements nationaux ou régionaux aux événements standard et d'utiliser les événements standard pour décrire les différentes pratiques en matière de traitement.

11. Si le document d'orientation serait utile en tant que tel pour permettre aux offices de propriété industrielle de faire correspondre leurs événements aux événements standard, l'équipe d'experts considère qu'il serait possible de l'améliorer, notamment afin d'en renforcer la lisibilité en lui donnant une forme plus structurée reposant sur un scénario de cycle de vie et sur son caractère exhaustif grâce à des exemples fournis par les divers offices de propriété industrielle. Il est par conséquent suggéré que le document d'orientation proposé soit considéré comme provisoire.

Modification de l'avertissement du Bureau international

12. Au regard des travaux à réaliser en ce qui concerne la liste des événements détaillés et le document d'orientation mentionnés plus haut, le Bureau international propose de modifier l'avertissement figurant sur la page de couverture de la norme ST.27, qui serait ainsi libellé :

"Avertissement du Bureau international

Les événements détaillés figurant à l'annexe I de la présente norme ont été réexaminés et évalués par les offices de propriété industrielle sur une année après leur adoption provisoire par le CWS à sa cinquième session. Sur la base du résultat de ce réexamen et de cette évaluation, les événements détaillés provisoires ont été révisés. Compte tenu de la complexité découlant de la diversité des pratiques des offices de propriété industrielle, une évaluation plus approfondie est nécessaire pour établir une proposition finale quant aux événements détaillés, qui sera soumise au CWS pour approbation à sa septième session. Les offices de propriété industrielle peuvent s'ils le souhaitent échanger des données sur la situation juridique sur la base des catégories et des événements principaux uniquement.

Le document d'orientation, qui fait l'objet de l'annexe V de la présente norme, est provisoire et sera réexaminé et évalué par les offices de propriété industrielle et par l'Équipe d'experts sur la situation juridique. La proposition finale sera soumise au CWS pour examen et adoption à sa septième session".

13. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document,

b) à examiner et à approuver les modifications apportées à la partie principale et aux annexes I à IV de la norme ST.27 de l'OMPI, figurant à l'annexe I du présent document,

c) à examiner et à approuver la proposition de nouvelle annexe V provisoire de la norme ST.27, faisant l'objet des paragraphes 9 à 11 ci-dessus et reproduite à l'annexe II du présent document; et

d) à examiner et à approuver
*la proposition de modification de
l'avertissement du Bureau international
mentionnée au paragraphe 12.*

[L'annexe I suit]